

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUI-H) ET REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE TOULOUSE METROPOLE

Le président de Toulouse Métropole informe qu'une enquête publique unique relative aux projets d'élaboration du « Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUI-H) » et de révision du « zonage d'assainissement » de Toulouse Métropole, sera ouverte sur les 37 communes de la Métropole pour une durée de 43 jours consécutifs :

du jeudi 02/01/2025 (9h) au jeudi 13/02/2025 (12h) inclus

L'élaboration du PLUI-H vise à produire un document d'urbanisme et d'habitat applicable aux 37 communes qui composent la Métropole. La révision du zonage d'assainissement collectif des eaux usées vise à actualiser les documents communaux actuels au regard de l'évolution du territoire et à élaborer un document intercommunal en cohérence avec le projet de PLUI-H auquel il sera annexé après approbation.

Afin de conduire cette enquête unique, la présidente du Tribunal Administratif de Toulouse a désigné une **commission d'enquête** composée ainsi qu'il suit :

- en qualité de président : **Jean-Louis DELJARRY**,
- en qualité de membres titulaires : **Marc CHOUCAVY, Jean-Louis CLAUSTRE, Christian RESSEGUIER, Christian TOURAILLES, Rosy FAUCET, Christian PERSIN, Bernard BRIANE et Pierre FAURE**,
- en qualité de membres suppléants : Jacques GAURAN, Laurent MERCY, Françoise MILLAN et Jean-Pascal COMMENGE.

Les deux projets soumis à enquête publique ont fait chacun l'objet d'une évaluation environnementale transmise pour avis à l'autorité environnementale. L'évaluation, son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite de Toulouse Métropole figurent pour chaque projet dans le dossier soumis à enquête.

Le dossier d'enquête publique unique du projet d'élaboration du PLUI-H et de révision du zonage d'assainissement est consultable :

- en version informatique sur le site Internet de Toulouse Métropole <https://metropole.toulouse.fr/mon-environnement/logement-et-urbanisme/urbanisme/le-plui-h>, et sur celui du registre dématérialisé www.registre-numerique.fr/plui-h-toulouse-metropole ;
- en version papier au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse (Métro ligne A - station Marengo) et dans les mairies de Balma (service urbanisme), Blagnac, Colomiers, Cugnaux (service urbanisme), Gratenour, Launaguet, Lespinasse, Mondonville, Mons, Saint-Orens de Gameville (centre technique municipal) et L'Union aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de Toulouse Métropole du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le **registre dématérialisé** accessible 7j/7 et 24h/24 www.registre-numerique.fr/plui-h-toulouse-metropole ou via le site internet de Toulouse Métropole www.metropole.toulouse.fr,
- sur les **registres d'enquête papiers** établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, mis à sa disposition au siège de Toulouse Métropole et dans les mairies de Balma (service urbanisme), Blagnac, Colomiers, Cugnaux (service urbanisme), Gratenour, Launaguet, Lespinasse, Mondonville, Mons, Saint-Orens de Gameville (centre technique municipal) et L'Union aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- par **voie postale**, au siège de l'enquête, en adressant un courrier au président de la commission d'enquête à Toulouse Métropole, Service Planification Urbaine, 6, rue René Leduc – BP 35821 – 31505 Toulouse Cedex 5, à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique,
- par **courrier électronique** à l'adresse suivante : plui-h-toulouse-metropole@mail.registre-numerique.fr

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, lors de permanences sur site ou en visiopermanence avec certains créneaux sur rendez-vous à réserver sur le registre numérique et dont les modalités sont détaillées ci-après (*) :

à Toulouse Métropole au 6, rue René Leduc 31500 Toulouse (Métro ligne A - station Marengo) : • Jeudi 02/01/2025de 9h00 à 12h00 • Jeudi 09/01/2025de 12h00 à 15h00 • Vendredi 17/01/2025de 10h00 à 13h00 et de 15h00 à 18h00 • Mercredi 22/01/2025de 15h00 à 18h00 <i>en présence d'un interprète en langue des signes française (LSF)</i> • Jeudi 30/01/2025de 9h00 à 12h00 • Mercredi 05/02/2025de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 • Lundi 10/02/2025de 9h00 à 12h00 <i>en présence d'un interprète en langue des signes française (LSF)</i> et de 15h00 à 18h00 • Jeudi 13/02/2025de 9h00 à 12h00	à la mairie de Colomiers, 1 place Alex Raymond : • Vendredi 10/01/2025de 10h00 à 13h00 • Mercredi 15/01/2025de 09h00 à 12h00 • Lundi 20/01/2025de 14h00 à 17h00 • Vendredi 07/02/2025de 9h00 à 12h00 • Lundi 10/02/2025de 10h00 à 13h00	à la mairie de Lespinasse, Place de l'Occitanie : • Jeudi 02/01/2025de 9h00 à 12h00 • Vendredi 17/01/2025de 14h00 à 17h00 • Mardi 28/01/2025de 9h00 à 12h00 • Lundi 03/02/2025de 14h00 à 17h00 • Mardi 11/02/2025de 9h00 à 12h00	à la mairie de Saint-Orens de Gameville - au centre technique municipal, 10 rue du Négoce : • Mercredi 08/01/2025de 9h00 à 12h00 • Mercredi 15/01/2025de 14h00 à 17h00 • Jeudi 23/01/2025de 9h30 à 12h30 • Jeudi 13/02/2025de 9h00 à 12h00 - à l'Hôtel de Ville, 46 avenue de Gameville : • Samedi 01/02/2025de 9h00 à 12h00
à la mairie de Balma - Service Urbanisme, 24 avenue des Arènes : • Jeudi 02/01/2025de 9h00 à 12h00 • Jeudi 23/01/2025de 14h00 à 17h00 • Mercredi 29/01/2025de 10h30 à 13h30 • Lundi 03/02/2025de 10h00 à 13h00 • Lundi 10/02/2025de 10h00 à 13h00	à la mairie de Cugnaux - Salle Albert Camus, 1 place de la République : • Mardi 07/01/2025de 9h00 à 12h00 • Vendredi 17/01/2025de 9h00 à 12h00 • Lundi 20/01/2025de 9h00 à 12h00 • Jeudi 06/02/2025de 9h00 à 12h00 • Lundi 10/02/2025de 15h00 à 18h00	à la mairie de Mondonville, 15 avenue de la République : • Mardi 07/01/2025de 14h00 à 17h00 • Mercredi 15/01/2025de 14h00 à 17h00 • Mercredi 22/01/2025de 9h00 à 12h00 • Jeudi 30/01/2025de 14h30 à 17h30 • Jeudi 6/02/2025de 14h00 à 17h00	à la mairie de l'Union, 6 bis, avenue des Pyrénées : • Mardi 28/01/2025de 9h00 à 12h00 • Lundi 03/02/2025de 14h00 à 17h00
à la mairie de Blagnac, 1 place des Arts : • Jeudi 02/01/2025de 9h00 à 12h00 • Vendredi 10/01/2025de 15h00 à 18h00 • Samedi 01/02/2025de 9h00 à 12h00 • Vendredi 07/02/2025de 14h00 à 17h00 • Jeudi 13/02/2025de 9h00 à 12h00	à la mairie de Gratenour, 1 et 5 rue Cayssials : • Lundi 06/01/2025de 14h00 à 17h00 • Mercredi 22/01/2025de 9h00 à 12h00 • Mardi 28/01/2025de 14h00 à 17h00 • Lundi 03/02/2025de 9h00 à 12h00 • Mardi 11/02/2025de 14h00 à 17h00	à la mairie de Mons, place de la mairie : • Mercredi 08/01/2025de 14h00 à 17h00 • Mercredi 15/01/2025de 9h00 à 12h00 • Mercredi 29/01/2025de 15h00 à 18h00 • Lundi 03/02/2025de 15h00 à 18h00 • Lundi 10/02/2025de 14h30 à 17h30	en visiopermanence (visioconférence) : • Vendredi 10/01/2025de 9h00 à 12h00 • Samedi 18/01/2025de 9h00 à 12h00 • Samedi 25/01/2025de 9h00 à 12h00 • Lundi 27/01/2025de 9h00 à 12h00 • Samedi 08/02/2025de 9h00 à 12h00 • Mardi 11/02/2025de 9h00 à 12h00
(*) - Les visiopermanences nécessitent obligatoirement une prise de rendez-vous, - Les permanences sur site seront sur rendez-vous les 2 premières heures de chaque permanence et sans rendez-vous la dernière heure, - La dernière permanence sur chaque site est sans rendez-vous, - L'organisation des rendez-vous et les modalités d'inscription sont précisées sur le site du registre numérique : www.registre-numerique.fr/plui-h-toulouse-metropole.			

Au terme de l'enquête, le rapport unique et les conclusions motivées séparées pour chacun des projets remis par la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège de Toulouse Métropole et sur le site Internet de Toulouse Métropole www.metropole.toulouse.fr pendant 1 an. Les projets de PLUI-H et de zonage d'assainissement éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête seront approuvés par délibération du Conseil de la Métropole à la majorité des suffrages exprimés.



Pour plus d'informations,
Scannez le QR Code

Toulouse Métropole
6, rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse Cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.metropole.toulouse.fr